

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  DEPARTEMENT DU NORD  Arrondissement de Lille  Siège :  Métropole Européenne de Lille  1 rue du Ballon  59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: right;">PREFECTURE DU NORD  18 JUL. 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du Syndicat mixte  du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--

Comité syndical du 27 juin 2019

Délibération n°01-2019

**Objet : Révision du SCOT du GRAND DOUAISIS**

Le jeudi vingt-sept juin deux mille dix-neuf à dix-sept heures, et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Patio, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, Premier Vice-président.

Convoqué sur la base du même ordre du jour, le quorum n'était pas requis.

**Étaient présents :**

**Titulaires : 6**

BALY Stéphane, BORREWATER Michel, DELABY Bernard, DELCOURT Philippe, DUPONT Michel, GEENENS Patrick

**Suppléants : 4**

GABRELLE René, HIBON André, LENFANT Henri, STANIEC-WAVRANT Marie-Christine

**Secrétaire de séance :** Stéphane BALY

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 14 juin 2019

**Nombre de délégués en exercice :** 60

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Avis général sur le projet arrêté du SCOT du Grand Douaisis :

Le Syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis a arrêté son projet de SCOT le 26 mars 2019 et l'a transmis pour avis au Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole en tant que Personne Publique Associée.

L'examen technique réalisé par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole relève plus particulièrement deux axes en interaction avec notre territoire métropolitain :

- l'amélioration de l'offre ferroviaire et sa nécessaire ouverture vers la métropole lilloise ;
- la maîtrise de la consommation foncière.

### 1. L'amélioration de l'offre ferroviaire pour faciliter l'accessibilité au Nord de la Région Hauts-de-France

La proximité de nos territoires et leurs interagissements, qui se traduisent notamment en matière de flux domicile-travail et économiques font que dans la pratique le Grand Douaisis et la métropole lilloise sont des bassins de vie intégrés dans une même aire urbaine d'échelle européenne car continue en direction de la Belgique.

Si le Grand Douaisis en duo avec la métropole lilloise est un pôle à part entière, ce dernier doit cependant appréhender de nouvelles réflexions territoriales pour rayonner d'avantage et ainsi conforter son attractivité.

La préservation des ressources et l'objectif d'une mobilité plus durable rapprochant spatialement les fonctions (lieu de vie et lieu de travail notamment) induisent des propositions d'alternatives à la voiture qui doivent être performantes pour être pratiquées :

Ainsi, le projet de SCOT du Grand Douaisis appuie, autour d'un axe « *Se déplacer moins et mieux* », les orientations pour :

- Maintenir dans un premier temps la qualité de l'offre ferroviaire via le renforcement des pôles gare du territoire et les rabattements sécurisés des publics vers ceux-ci ;
- Affirmer dans un second temps le rôle de proximité du train. Le projet multimodal « Gare Scarpe Vauban » illustre bien cette ambition de mixité des fonctions urbaines par une offre en logements et en activités et une accessibilité attractive car répondant aux besoins actuels et futurs des habitants et des entreprises ;
- Relier ces deux objectifs à une dimension ultra-territoriale par la concrétisation du Réseau Express Grand Lille et en affirmant autrement l'axe Douai-Lille ;
- Développer un maillage d'aires de covoiturage et mettre en place des expérimentations de nouveaux usages de la voiture et du vélo.

La stratégie vient alimenter l'objectif du SCOT Lille Métropole qui est de conforter l'étoile ferroviaire et le rôle urbain du train.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## 2. La maîtrise de la consommation foncière

Le projet de SCOT du Grand Douaisis fixe des objectifs de modération de la consommation foncière toute vocation confondue (habitat/mixte, activités et grandes infrastructures) et ce pour un scénario de développement croissant.

Sur la période 2005 et 2015, pour une baisse de population de 2% et une évolution négative de l'emploi, l'artificialisation observée s'élève à 817,9 hectares (soit près de 82 hectares par an) dont près de 330 hectares pour une vocation habitat/mixte.

Pour les 20 prochaines années, si l'objectif démographique et le besoin en logements associé parie sur un regain d'attractivité (+ 5 000 personnes entre 2020 et 2040, soit une production neuve de 12 000 logements) et si le besoin foncier économique correspond à une hypothèse de 16 620 emplois supplémentaires (par rapport à 2015), la consommation foncière objectivée est quasiment divisée dans l'absolu par 2.

En effet, en permettant une artificialisation égale mais sur 20 ans (872 hectares entre 2020 et 2040), le scénario tend vers une baisse de 47,5% de la consommation foncière.

L'analyse technique souligne les efforts actés sur les objectifs de modération de la consommation foncière à vocation habitat/mixte. Pour les 20 prochaines années, celle-ci est fixée à 452,7 hectares (22,6 hectares par an) pour une artificialisation passée d'environ 328 hectares entre 2005-2015 (soit 32,8 hectares par an).

L'enveloppe affectée au développement économique reste importante, fixée à 398,8 hectares pour les 20 ans à venir (soit près de 20 hectares par an) contre 22 hectares par an entre 2005 et 2015.

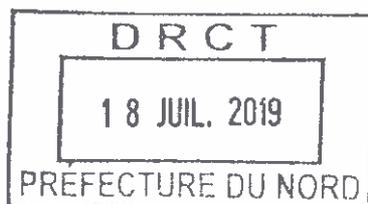
Pour cela, le Syndicat mixte de Lille Métropole souligne l'importance d'une coordination Inter-SCOT sur la question de la consommation foncière à l'échelle des SCOT voisins et à l'échelle régionale dans le cadre des travaux et échanges sur le SRADDET.

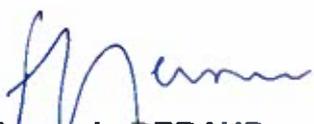
### **L'avis favorable du Syndicat Mixte du SCOT Lille Métropole**

L'accessibilité est appuyée pour le devenir du territoire du Grand Douaisis, son interaction est indéniable avec le territoire du SCOT Lille Métropole.

Cette thématique appelle à une articulation des politiques d'urbanisme et de déplacements afin d'avoir un positionnement complémentaire et non concurrentiel des intercommunalités notamment en matière de stratégie économique et de recherche conjointe des solutions d'accessibilité du territoire.

**Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole encourage cette vision de coopération Inter-SCOT et émet un avis favorable au projet transmis.**



  
**François BERAUD**  
Secrétaire Général  
du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole